

Informations de base	
<p><b>2015/2681(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Fonds structurels et d'investissement européens: remplacement d'un bénéficiaire et responsabilités y afférentes, et exigences minimales à inclure dans les accords de partenariat public-privé</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0276(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>REGI</b>	Développement régional		
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>EMPL</b>	Emploi et affaires sociales (Commission associée)		